

FAQ sur la refonte du modèle de gouvernance de l'ACD de 2025

1. Pourquoi l'ACD procède-t-elle à une refonte de son modèle de gouvernance?

- Pour moderniser sa gouvernance : le conseil pourra désormais se concentrer sur les questions de stratégie, les opérations étant déléguées au président-directeur général et au personnel
- Cette refonte a été suscitée par le roulement des dirigeants, l'attention croissante accordée aux opérations par le conseil d'administration et le rendement organisationnel inférieur aux attentes
- L'évaluation de 2024 de la gouvernance (50 participants) a révélé la nécessité d'améliorer :
 - La documentation du conseil d'administration
 - La structure du conseil d'administration
 - Le personnel
- À la suite d'une procédure d'appel d'offres, Governance Solutions Inc. (GSI) a été mandatée pour évaluer le modèle de gouvernance et formuler des recommandations
- Les recommandations de GSI ont été présentées et affinées lors de 4 réunions (mars à mai 2025)

2. Quelle sera la nouvelle composition du conseil d'administration de l'ACD?

- 9 à 16 administrateurs, idéalement 12
 - Au moins 7 dermatologues membres de l'ACD (provenant de diverses régions du pays)
 - Jusqu'à 4 membres issus de la communauté + le président
-

3. Qu'advient-il des personnes censées assumer la présidence selon le précédent modèle?

- Les docteurs Kirchof, Sapijaszko et Maillet-Lebel exerceront leurs fonctions comme prévu.
 - Un nouveau processus d'accession à la présidence s'amorcera ensuite, éliminant le précédent type de succession au poste
-

4. Quels seront les nouveaux mandats de chaque poste?

- Président : 2 ans, non renouvelable
 - Membres du conseil : 3 ans, renouvelable une fois (max. 6 ans)
-

5. Comment les membres du nouveau Sous-comité des candidatures seront-ils sélectionnés et comment ce sous-comité fonctionnera-t-il?

- Les membres seront nommés par le conseil d'administration en se basant sur les compétences
 - Le Sous-comité comprendra des membres du Comité de la gouvernance, des candidatures et des ressources humaines ainsi que des membres ordinaires de l'ACD
 - Les qualités et attributs des candidats à l'élection seront développés à l'aide d'une matrice de compétence qui sera approuvée par le conseil et comprendra :
 - Caractéristiques de diversité (par exemple, équilibre géographique, types de pratique et autres dimensions de diversité)
 - Expertises spécifiques (par exemple, financière, ressources humaines et gouvernance)
 - Compétences fonctionnelles (par exemple, planification stratégique, supervision des risques, leadership)
 - Mettra de l'avant des candidats recommandés et auto-proposés en vue de l'élection des membres et du président du conseil d'administration
-

6. À quelles exigences en matière d'expérience devront répondre les candidats au poste de président de l'ACD?

- Critères de compétence
 - Une expérience actuelle ou passée au sein du conseil d'administration de l'ACD
-

7. Qu'advient-il des comités existants?

- Le conseil d'administration conservera 2 comités permanents et un sous-comité :
 - Vérification et finances
 - Gouvernance, candidatures et ressources humaines
 - Sous-comité des candidatures
 - Le Comité exécutif sera supprimé.
 - Les comités opérationnels (avec contribution des membres) seront maintenus, sous la supervision du président-directeur général (PDG)
 - Le PDG examinera tous les mandats des comités opérationnels et discutera des changements proposés avec le Comité de la gouvernance, des candidatures et des ressources humaines
 - Changements apportés progressivement en 2025-2026
-

8. Comment les membres pourront-ils influencer le conseil d'administration au-delà de l'élection?

- En répondant à l'enquête annuelle menée auprès des membres
 - En participant à l'AGA
 - En participant aux comités opérationnels
-

9. Les changements seront-ils réexaminés par la suite?

- Le Comité de la gouvernance, des candidatures et des ressources humaines :
 - Suivra de près la mise en œuvre de la refonte et apportera les ajustements nécessaires
 - Évaluera la gouvernance chaque année selon les meilleures pratiques

10. Quels modèles de gouvernance les autres associations médicales utilisent-elles?

- Suivent les tendances mondiales vers une gouvernance moderne et responsable :
 - Sélection du conseil d'administration basée sur les compétences
 - Rôles plus clairs (conseil par rapport au personnel/bénévoles)
 - Plus de pouvoirs et de responsabilité pour le PDG
 - Priorité à la stratégie plutôt qu'aux détails des politiques
 - Des comités allégés et orientés vers l'atteinte d'objectifs
 - Priorité à l'indépendance, à la clarté et aux résultats à long terme